



ARRÊTÉ DE CIRCULATION
TRAVAUX DE TERRASSEMENT, POSE DE CÂBLE ENEDIS, MISE EN SERVICE ET
RÉPARATION DE BUSAGE

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par l'entreprise Bouygues E&S LE BIGNON ;

CONSIDÉRANT que des travaux de terrassement, pose de câble ENEDIS, mise en service et réparation de busage, il y a lieu de réglementer la circulation au lieu-dit le Boulay ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Du 10 mars 2026 au 31 mars 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement, dans le sens des points de repère décroissants, au lieu-dit Le Boulay.

ARTICLE 2 : Le dépassement de tous les véhicules, légers et poids lourds, sera interdit, quelles que soient les voies laissées libres à la circulation sur l'emprise du chantier. Cette interdiction sera matérialisée par la mise en place d'un panneau réglementaire B3.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise Bouygues E&S LE BIGNON.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mardi 3 mars 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

803414914



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐

Service public ☐

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐

Entreprise ☒

Nom : CHEVALLEREAU Prénom : Nicolas

Dénomination : Bouygues E&S LE BIGNON Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011 - CHEZ SOGELINK

Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France

Téléphone 0698735722 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : byes-bignon-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☒ En agglomération ☐

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : 1-1 Extension : Nom de la voie : le Boulay

Code postal 44140 Localité : REMOUILLE

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : TERRASSEMENT ET POSE DE CABLE ENEDIS
MISE EN SERVICE ET REPARATION BUSAGE

N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :

Date prévue de début des travaux : 10/03/2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 3

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 21 Date de début de réglementation 10/03/2026

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐

Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation

Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☒

Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐

Fermeture à la circulation ☐

Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐

Circulation alternée : Par feux tricolores ☐

Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐

Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue

Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole



Nom : GREZELLEAU Prénom : Brice Qualité : Le : 0 2 0 3 2 0 2 6		
☒ J'atteste de l'exactitude des informations fournies		
Fait à : DARDILLY CEDEX		
Pièces jointes à la demande		
Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant : ☐ Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐ Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐ Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème		
La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :		
☒ Le demandeur ☐ Une entreprise spécialisée		
Nom : Prénom : Représenté par : Dénomination : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Code postal : Localité : Pays : Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :		
Autres prescriptions :		
CIRCULATION ALTERNÉE PAR B15-C18 LE BOULAY DU 09/03/2026 AU 31/03/2026 Limitation à 30 km, interdiction de dépasser		
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :		
Vitesse limitée à : 30 km/h		
Interdiction de :		
☐ Circuler	☐ Stationner	☒ Dépasser
☐ Véhicules légers	☐ Véhicules légers	☒ véhicules légers
☐ poids lourds	☐ poids lourds	☒ poids lourds



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.39404841,47.05583402 -1.39353343,47.05582305 -1.39360317,47.05631643
-1.3922406,47.05631643 -1.39210649,47.05617756 -1.39181145,47.05617025 -1.391849,47.05653571 -1.39408596,47.05655764
-1.39404841,47.05583402</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:
MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.055834 -1.394048);(47.055823 -1.393533);(47.056316 -1.393603);(47.056316 -1.392241);(47.056178 -1.392106);(47.056170 -1.391811);
(47.056536 -1.391849);(47.056558 -1.394086);(47.055834 -1.394048);
```